Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
BUREAU des PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
Section INSTALLATIONS CLASSEES
DAGE – BPUP – SIC – LL -N° 2014 - 155

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Commune de DUISANS

S.A.S DUWIC

ARRETE DE PRESCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de l' Environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 26 janvier 2012 portant nomination de M. Denis ROBIN en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2000 ayant autorisé la S.A.S DUWIC à exploiter une activité de conception, fabrication et installation de rayonnages métalliques et de matériel de stockage sur mesure, sur la commune de DUISANS (62161) ;

VU l'arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires du 18 novembre 2010 actant la liste des activités autorisées à la S.A.S DUWIC, sur la commune de DUISANS (62161) ;

VU le rapport de visite de M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Inspecteur de l'Environnement en date du 12 mars 2014 ;

VU l'envoi des propositions de l'Inspection de l'Environnement au pétitionnaire en date du 2 avril 2014 ;

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques en date du 17 avril 2014, à la séance duquel le pétitionnaire était absent ;

VU l'envoi du projet d'arrêté préfectoral au pétitionnaire en date du 5 mai 2014 ;

VU l'absence d'observations de la S.A.S DUWIC dans le délai réglementaire ;

CONSIDERANT que l'exploitant a souhaité réduire les installations de gaz propane pour celles du gaz naturel ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'actualiser les activités autorisées de la S.A.S DUWIC, de la nomenclature des Installations Classées de l'arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires du 18 novembre 2010, susvisé ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas de Calais ;

ARRETE

ARTICLE 1er : OBJET

La S.A.S DUWIC, ci-après dénommée l'exploitant, dont le siège social est situé Zone Industrielle – Route Nationale 39 - 62161 DUISANS doit respecter, pour ses installations sises à la même adresse, les dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le tableau figurant à l'article **1.2.1** de l'arrêté préfectoral complémentaire du 18 novembre 2010 est remplacé par le tableau suivant :

Nature	Volume d'activité	Rubrique	Classement *AS/A/D/NC*
Métaux et alliages (travail mécanique des)	Secteurs tôlerie, presses, débit-soudure et serrurerie Puissance installée **1500 kW**	**2560.B.1**	**E**
Traitement des métaux par dégraissage en phase liquide	Cuves de traitement contentant un mélange d'eau, d'un tensioactif et d'un produit phosphatant 25 500 l + 9 000 l + 8 000 l Total **29 500 l**	**2565.2.a**	**A**
Application, séchage et cuisson de peinture	Trois chaînes de peinture par poudrage Quantité de produits susceptible d'être mise en œuvre : **600 kg/j**	**2940.3.a**	**A**
Gaz inflammables liquéfiés (stockage en réservoirs manufacturés de)	Bouteilles de propane pour chariots élévateurs 50 x 15 kg Bouteilles de propane pour le chauffage 25 x 30 kg Total **1,5 t**	**1412.2.b**	**NC**
Acétylène (stockage ou emploi de l')	Bouteilles 5 x 24 kg soit **120 kg**	**1418.3**	**D**
Installations de combustion fonctionnant au gaz naturel	9 brûleurs liés aux installations de dégraissage, de séchage et de cuisson pour un puissance de 4429 kW 70 radiants pour une puissance de 920 kW ; Une chaudière de puissance de 70 kW ; soit **5,419 MW**	**2910-A**	**D**

Stockage de bouteilles d'oxygène	Bouteilles 4 X 24 kg soit **96 kg**	**1220**	**NC**
Stockage de liquides inflammables	Huile évanescente, huile soluble, huile d'entretien et huile de vidange soit une capacité équivalente totale de **451 l**	**1432.2**	**NC**
Stockage de bois	100 T d'isorel, 60 T d'aggloméré, 4 T de cartons, soit **275 m³**	**1532**	**NC**
Atelier de travail du bois	Un atelier dans lequel la puissance installée électrique est de **19,8 kW**	**2410**	**NC**
Stockage d'emballages plastiques	Stock de matières plastiques (emballages) de 12 t soit **13,5 m³**	**2663.2**	**NC**
Atelier de charge d'accumulateurs	Huit chargeurs de batteries pour une puissance totale de **7,3 kW**	**2925**	**NC**

En complément, le site est équipé d'équipements annexes, non classables :

- 4 compresseurs d'air pour une puissance totale de 119 kW

ARTICLE 3 :

L'article **2.1.11** de l'arrêté préfectoral complémentaire du 18 novembre 2010 est remplacé comme suit :

« Le volume des bains de dégraissage contenant de l'eau, un tensioactif (savon) et un produit phosphatant est :

Installation de dégraissage de la	**Volume (Litres)**
Chaîne n° 1	12500
Chaîne n° 2	9000
Chaîne n° 3	8000

ARTICLE 4 : DELAI ET VOIE DE RECOURS

En application de l'article **R.514-3-1** du Code de l'Environnement :

- la présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif,

le délai de recours est de deux mois, à compter de la notification dudit arrêté, pour le demandeur ou l'exploitant et de un an pour les tiers, à compter de la publication ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 5 : AFFICHAGE

Une copie du présent arrêté sera déposée en Mairie de DUISANS et peut y être consultée.

Cet arrêté sera affiché en Mairie de DUISANS. Procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins du Maire de cette commune.

ARTICLE 6 : EXECUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas de Calais et l'Inspecteur de l'Environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la S.A.S DUWIC dont une copie sera transmise au Maire de DUISANS.

ARRAS, le 18 JUIN 2014

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Anne LAUBIES

Copies destinées à :

- S.A.S DUWIC – Zone Industrielle – Route Nationale 39 – 62161 DUISANS
- Mairie de DUISANS
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Services Risques) à LILLE
- Dossier
- Chrono